
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville d' ETERVILLE (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATIONS :	Délibérations du Conseil municipal du 11 octobre 2021 et du 29 novembre 2021 sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain qui sera déléguée par décision du Conseil Communautaire de Caen la Mer.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AE n°54 pour une contenance totale de 1 048 m ² sise 4 et 6 rue du Village.
POS/PLU :	Zone U du PLU de la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer (approuvé le 03/12/2020) : zone urbaine mixte à dominante d'habitat.
PROJET :	Dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, acquisition par la Ville d'Eterville, d'une parcelle bâti, située au cœur de bourg, qui par sa situation, sa superficie et son caractère sont propices pour la création d'une nouvelle mairie et la construction d'extensions afin de créer une salle du conseil et une salle de mariage.
COMITE D'ENGAGEMENT :	7 décembre 2021- Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Robert LEBARON
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 25/11/2021
IMPUTATION :	Compte n° 924 669 – OPE2021019 - ETERVILLE " 4 ET 6 RUE DU VILLAGE " Enveloppe projet : 300 300 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,